



Charte communale et intercommunale pour une gestion durable de l'eau sur les bassins versants du Trieux, du Leff, de l'Ic et des ruisseaux côtiers associés

Évaluation des 3 volets de la charte
Année 2015

Commune de Paimpol

Auto-évaluation 2016 :

Commune de : Paimpol	Évaluation réalisée le : 16 février 2015
Étaient présents pour la commune : Brigitte LE SAULNIER, adjointe Marc BEAURE D'AUGERES, directeur des services techniques André MESTRIAUX, responsable des Espaces Verts David BANIEL, service Etudes, Travaux et Eaux Pluviales	Par : Brigitte LE SAULNIER et Isabelle IMBERT-CADIOU, SMEGA Yannick LE BARS et Adeline LE CORNET, CDC Paimpol-Goëlo

Caractéristiques de la commune

Nb d'habitants : 7 500 hab. (année du recensement de référence : 2011)

Communication communale : bulletin mensuel

Matériel de pulvérisation utilisé :

Nombre d'agents : 8 agents espaces verts
et 27 agents voirie, propreté, réseaux et éclairage public

Prestataires : CASCI de Kerpallud : désherbage thermique, binettes et entretien des 20 lavoirs de la commune, avec le matériel communal.

Surface à risque élevé :

Surface à risque faible :

Participation de la commune au concours d'embellissement : commune classée 3 fleurs au concours fleurissement

- Nombre :**
- **écoles** : 5 et 1 lycée
 - **crèches** : pas de crèche communale
 - **Centres de loisirs** : 1
 - **Aires de jeux** : 11 sites (et 32 jeux)
 - **Cimetières** : 4 (**surface** :)
 - **Terrains de sports** : 4 terrains enherbés (dont 1 drainé) et 1 synthétique
 - **Jardins familiaux** : pas de jardins communaux

Linéaires de fossés dont la commune a la charge : saisie des données en cours avec SIG intercommunal

Surface Espaces Verts dont la commune a la charge : 50 hectares

SYNTHESE DE L'EVALUATION DE LA CHARTE COMMUNALE POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Où en est la commune sur le volet Entretien des espaces communaux (1^{er} volet de la charte) ?

La commune poursuit sa réflexion sur l'entretien de ses espaces. Des avancées ont été réalisées pour les espaces verts, néanmoins, l'entretien de la voirie est à adapter aux risques de transfert des pesticides. La saisie du plan de désherbage sur le SIG communautaire permettra d'avoir un outil pratique et de mettre en place une démarche de gestion différenciée permettant une optimisation des moyens matériels et humains à disposition.

Des aménagements ont permis de ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien. Ce travail se poursuivra en 2017 avec la réfection de zones pavées du centre-ville.

Points à améliorer

La commune pourra valider le niveau 2 du premier volet lorsque :

- elle aura remis à ses fournisseurs les produits stockés aujourd'hui interdits, ceux qu'elle n'utilise plus, ainsi que les emballages vides. Elle peut également les déposer en déchetterie (conditions spéciales),
- les pratiques seront enregistrées dans le cahier donné à cet effet.

Une fois le plan de désherbage saisi sur l'intranet de la CDC, faire le point sur les pratiques avec le SMEGA / recommandations du plan et notamment pour les zones à risque fort de transfert.

Développer l'information de la population sur le jardinage au naturel et la législation à venir.

Fait en 2015 suite évaluation

Mis en oeuvre en 2016

Plan de désherbage papier, non saisi sur SIG

Où en est la commune sur le volet Gestion du milieu (2^{ème} volet de la charte) ?

L'inventaire des zones humides et du réseau hydrographique a été réalisé (SMEGA – année) et les zones inscrites dans les documents d'urbanisme.

Points à améliorer

Une valorisation pédagogique de la zone de Guerland, ainsi qu'une gestion de la saulaie, pourrait être mise en place sur le rôle des zones humides. Voir avec l'INRA la possibilité de récupérer les données relatives aux plantes invasives sur la commune.

Réalisation du recensement du bocage à programmer.

Débuté en 2016

Où en est la commune sur le volet Gestion durable de l'eau (3ème volet de la charte) ?

Le camping municipal et le port sont bien fournis en équipements basse consommation d'eau. La commune a équipé ses jardinières avec l'arrosage automatique et paille ses massifs.

Une consultation est en cours pour équiper les services techniques en récupérateurs d'eau. L'un des terrains de foot a un forage.

Les produits écologiques d'entretien sont utilisés le plus souvent possible dans les bâtiments sportifs.

La commune possède un schéma directeur d'assainissement (réalisé par la CDC), et un schéma directeur des eaux pluviales en cours d'approbation.

Points à améliorer

Équiper les bâtiments publics (autres que le camping et le port) avec des installations peu consommatrices d'eau (robinets, toilettes, lave-vaisselle....).

Utiliser des produits d'entretien écologiques pour l'ensemble des bâtiments (commande groupée prévue par la CDC).

Les différents paliers d'engagement dans la charte sont intitulés comme suit :

- 1^{er} palier : peu d'avancées (de 0 à 9 points)
- 2^{ème} palier : engagement léger (de 10 à 19 points)
- 3^{ème} palier : engagement notable (de 20 à 24 points)
- 4^{ème} palier : engagement majeur (de 25 à 29 points)
- 5^{ème} palier : engagement parfait (à partir de 30 points)

La commune valide une moyenne de 20,8 points sur 30 sur l'ensemble des volets de la charte, marquant un engagement notable.

(voir en annexe 4 le tableau récapitulatif)

Évaluation de la charte communale pour une gestion durable de l'eau

Volet 1 « Entretien des espaces communaux »

1^{er} NIVEAU

Critère de notation	Notation	Commentaires - Observations	Projet d'amélioration
PREALABLE : Respect de la réglementation			
<ul style="list-style-type: none"> Les produits phytosanitaires sont entreposés dans un local clos ou une armoire, aéré et strictement réservé à cet usage 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Les produits sont stockés dans trois armoires phyto achetées en 2014 et fermées à clé.	
<ul style="list-style-type: none"> L'agent technique a à sa disposition les éléments de protections suivant : lunettes, gants, bottes, vêtements de protection et protection respiratoire 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Les agents ont à disposition des masques à cartouches A2B2P3, des combinaisons jetables, des gants en nitrile, des bottes et des lunettes.	
<ul style="list-style-type: none"> Les produits utilisés répondent à la réglementation en cours (catégorie d'homologation, délais de rentrée...) 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<p>Plusieurs produits ne sont plus autorisés, et certains le sont mais sous certaines conditions.</p> <p>Voir liste des produits présents aux services techniques en annexe.</p>	<p>Indiquer sur les emballages des produits non utilisés « PPNU » (pour les produits interdits notamment), et sur les emballages vides « EVPP ».</p> <p>Redonner ces produits et emballages aux fournisseurs, ou lors de campagnes organisées de récupération de produits phytosanitaires, voire en déchetterie (conditions de reprise propres à chaque déchetterie).</p>

Fait en 2015 suite évaluation

Formation			
<ul style="list-style-type: none"> Au moins un agent technique applicateur a suivi ou est inscrit à une formation à l'usage des désherbants 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 agents formés au Certiphyto en 2013 (applicateurs et gestionnaires en EV et Voirie), dans le cadre de la charte Bayer	
Matériel - Étalonnage			
<ul style="list-style-type: none"> Le matériel de pulvérisation est entretenu et régulièrement révisé (buses récentes, contrôle, ...) 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	4 à 5 pulvérisateurs à dos Berthoud 18L à pression constante ; 2 pulvérisateurs à Dosatron de 400 L.	Penser à étalonner les pulvérisateurs à chaque début de campagne de traitement, par chaque agent applicateur. Attention, un pulvérisateur neuf doit également être étalonné. Le SMEGA prendra rendez-vous avec la commune pour l'étalonnage des pulvérisateurs (la méthode sera transmise aux services techniques).
<ul style="list-style-type: none"> Chaque matériel de pulvérisation est étalonné chaque année afin de connaître le volume d'eau apporté à l'hectare 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Les Dosatron seront étalonnés en régie en 2015 et les 2 pulvérisateurs de 400 L par 1 organisme extérieur	
<ul style="list-style-type: none"> Les pulvérisateurs avec rampe de plus de 3 m sont contrôlés 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	NC	
Zone de vidange et de remplissage			
<ul style="list-style-type: none"> L'opération de vidange des pulvérisateurs est réalisée sur une zone plane, perméable (enherbée ou en terre) et éloignée de tout point d'eau 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Phytobac depuis 2013 installé dans le cadre de la charte Bayer	

<ul style="list-style-type: none"> L'opération de remplissage des pulvérisateurs est réalisée sur une zone plane, perméable (enherbée ou en terre) et éloignée de tout point d'eau 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le remplissage est réalisé aux ST sur une zone imperméable qui coule vers le Phytobac (zone sécurisée).	
Plan de désherbage			
<ul style="list-style-type: none"> Un plan de désherbage communal est réalisé et est affiché dans les locaux techniques 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le PDC est en cours de saisie sur le SIG intercommunal, accessible via l'intranet. Cela permettra d'avoir un PDC à jour des modifications d'aménagements de la ville. Le SIG est ainsi accessible aux ST.	Lorsque le plan sera mis à jour, imprimer la carte des zones à risques et l'afficher aux services techniques.
<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques de désherbage de la commune répondent aux consignes du plan de désherbage communal (y compris pour prestataire de service) 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Oui pour les espaces verts. Mais il reste des efforts à faire en voirie (mise en place limitée pour des questions de moyens humains et matériels).	Le SMEGA peut accompagner la commune dans ses réflexions pour optimiser les moyens afin de répondre au mieux aux consignes du plan de désherbage. Il peut également organiser des démonstrations de matériels.
<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques de désherbage sont enregistrées 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Un cahier d'enregistrement a été laissé au responsable.	Les pratiques doivent être enregistrées à chaque application de produit. Le cahier doit être gardé pendant 3 ans afin d'être en mesure de présenter un historique. Le cahier est également indispensable en cas d'intoxication ou d'allergie d'un agent applicateur.
Information			
<ul style="list-style-type: none"> La commune informe la population sur les pratiques municipales de désherbage 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	L'information est faite ponctuellement.	Il est important de sensibiliser la population à l'évolution des pratiques de désherbage de la commune pour une meilleure acceptation de changements dans l'aspect des espaces publics. Le SMEGA peut aider la commune à communiquer sur ces aspects.

Mis en oeuvre en 2016

Avancées 2015 et 2016 :

- bras de désherbage sur nouvelle balayeuse
- location ponctuelle machine de désherbage mécanique de Plourivo (peu satisfaisant)
- arrêt des traitements ponctuels en centre ville
- mise en service machine de désherbage thermique

Auto-évaluation 2016 :
niveau atteint

2^{ème} NIVEAU

Critère de notation	Notation	Commentaires - Observations	Projet d'amélioration
Respect du 1^{er} niveau			
<ul style="list-style-type: none"> La commune respecte les engagements du 1er niveau 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<p>La commune validera le niveau 1 à condition de respecter les consignes du plan de désherbage sur la voirie et de ne plus utiliser les produits aujourd'hui interdits. Penser également à enregistrer les pratiques.</p>	<p>Attendre la fin de la saisie en cours du plan de désherbage et faire le pont avec le SMEGA sur les méthodes d'entretien des voiries / consignes du plan.</p>
Techniques alternatives			
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation durable de techniques alternatives au désherbage chimique sur une part représentative des zones à risque élevé 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Désherbeur thermique à gaz (bouteille autonome), binettes, débroussailleuse, balayeuse de voirie (avec bras pour la rive).</p> <p>Problème de l'entretien des zones pavées avec joint sable en centre-ville. Nouveaux lotissements avec chemins piétonniers en grou : épaisseur trop faible, la végétation repousse. A revoir et matériel adéquat à acheter.</p>	<p>Le SMEGA peut organiser des démonstrations de matériels pour la commune et ses voisines.</p> <p>Réfléchir à la mutualisation des outils dans le cadre de la création du service commun sur la CDC.</p>
Projets d'aménagement			
<ul style="list-style-type: none"> La commune prend en compte les contraintes d'entretien dans les nouveaux projets d'aménagement et détermine les modes d'entretien dès l'origine du projet 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>la place du Martray va être réaménagée avec des pavés granit et joint ciment en 2017, ce qui permettra de passer la balayeuse.</p> <p>Sur les nouveaux projets, plus besoin de pesticides : espaces enherbés, parkings terre-pierre, paillage minéral, caillasses pour les EP près de la gare (avec séparateur hydrocarbures).</p>	
Information			
<ul style="list-style-type: none"> La commune informe la population sur le bon usage des désherbants et la réglementation en vigueur pour les jardiniers amateurs 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Va être fait.</p>	<p>Le SMEGA peut fournir des bases d'articles pour le bulletin communal.</p> <p>Suite à l'évaluation, il a transmis à la commune une plaquette d'information sur les pratiques de désherbage sans produits chimiques à destination des particuliers. Cette plaquette peut être insérée dans le bulletin et/ou laissée à l'accueil de la mairie.</p>

Lieux utilisés par des enfants			
<ul style="list-style-type: none"> La commune n'utilise pas de produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux (y compris quand prestation de services) 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Aucun traitement dans les écoles et centres de loisirs.	
3^{ème} NIVEAU			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; color: red;">Auto-évaluation 2016 : niveau 2 atteint</div>
Critère de notation	Notation	Commentaires - Observations	Projet d'amélioration
Respect du 2^{ème} niveau			
<ul style="list-style-type: none"> La commune respecte les engagements du 2^{ème} niveau 	<input type="checkbox"/> ← OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Lorsque la commune aura validé l'ensemble des points du niveau 1, elle pourra valider le niveau 2.	
Politique de développement durable			
<ul style="list-style-type: none"> La commune met en place une politique de développement durable : réduction des intrants, ré-utilisation des déchets verts... 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Broyats d'arbres et d'arbustes récupérés lors de prestations, qui servent pour le paillage.</p> <p>Massifs d'arbustes ponctués d'annuelles : la ville ira progressivement vers plus de vivaces.</p> <p>Volume très important de tontes de pelouse envoyé en déchetterie. La ville s'est équipée d'une tondeuse mulching pour diminuer ce volume.</p>	Penser à installer un récupérateur d'eau de pluie aux services techniques.
Non utilisation de produits phytosanitaires			
<ul style="list-style-type: none"> La commune entretient l'ensemble des surfaces à risque élevé sans aucun produit phytosanitaire 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> ← NON	<p>Les terrains de sport enherbés peuvent avoir besoin de traitement fongique contre la rouille, ou herbicide contre le trèfle.</p> <p>Négociations difficiles avec le club de foot, plus facile avec le club de rugby.</p> <p>L'un des cimetières a une petite zone humide qui présente des remontées d'eau.</p> <p>Traitement chimique près des columbariums ou certains monuments.</p>	<p>Sur les zones humides du cimetière, utiliser des techniques alternatives.</p> <p>Certains matériels mécaniques sont particulièrement adaptés pour les cimetières : le SMEGA peut vous conseiller.</p>
			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; color: red;">Auto-évaluation 2016 : reste à faire</div>

4^{ème} NIVEAU

Critère de notation	Notation	Commentaires - Observations	Projet d'amélioration
Respect du 3^{ème} niveau			
<ul style="list-style-type: none"> La commune respecte les engagements du 3^{ème} niveau 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Non utilisation de produits phytosanitaires			
<ul style="list-style-type: none"> La commune entretient l'ensemble de ses surfaces sans produit herbicide ou anti-mousse 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	La commune utilise des herbicides, et parfois des antimousses sur les trottoirs (utilise aussi la balayeuse de voirie et le nettoyeur à haute pression sur les trottoirs).	Auto-évaluation 2016 : quantité de phytos divisée par 2 en 2016 - suppression obligatoire des anti-germinatifs
<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite dans le règlement intérieur des jardins familiaux 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	NC	

5^{ème} NIVEAU

Critère de notation	Notation	Commentaires - Observations	Projet d'amélioration
Respect du 4^{ème} niveau			
<ul style="list-style-type: none"> La commune respecte les engagements du 4^{ème} niveau 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Non utilisation de produits phytosanitaires			
<ul style="list-style-type: none"> La commune n'utilise aucun produit phytosanitaire (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur de croissance, éliciteur...) ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal (y compris quand prestation de service) 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<p>La commune utilise des herbicides et des anti-mousses, mais pas d'insecticides ni de régulateurs de croissance.</p> <p>Elle utilise des pièges jaunes dans le tunnel de forçage contre les pucerons.</p>	

Évaluation de la charte communale pour une gestion durable de l'eau

Volet 2 « Gestion du milieu respectueuse de l'eau et des milieux aquatiques »



Critère de notation	Notation	Commentaires - Observations	Projet d'amélioration
COMMUNICATION			
<ul style="list-style-type: none"> • La commune informe la population sur la protection du milieu • Date de l'information • Sous quelle forme ? 	<p> <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON </p>	<p>Il y a eu une information faite après la signature de la nouvelle charte.</p> <p>Dans le bulletin communal.</p>	

ZONES HUMIDES			
<ul style="list-style-type: none"> Présence de zones humides gérées par la commune Sites concernés : 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>La zone de Guerland est en ZH et propriété communale (motte féodale) + 2 gros bassins de rétention (dont 1 géré par la CDC) et Beauport (géré par le Conservatoire du Littoral).</p> <p>Bassin de Mahalez presque toujours à sec et prolifération de saules.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Type d'entretien des zones humides 	Pas d'intervention particulière sur les saules de Guerland (pâturage de brebis à Beauport).		
<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des zones humides 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Fait en 2012	
<ul style="list-style-type: none"> Inscription de l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des zones humides 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<ul style="list-style-type: none"> Si oui, de quel type ? 	La zone de Guerland a été dégagée pour l'accès à la motte féodale et à la batterie allemande, avec sentier d'accès enherbé (fait et entretenu par l'association Bevan e Plounez).		
<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion des zones humides 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Sur Beauport, mais fait par le Conservatoire, pas en régie.	
<ul style="list-style-type: none"> Valorisation pédagogique des zones humides communales 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		

GESTION DES FOSSES		
• Type d'entretien des fossés	Tracto-pelle et curage des douves avec le godet trapézoïdal.	
• Curage des fossés à proximité des connexions avec les cours d'eau	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; color: red;"> Auto-évaluation 2016 : curage général des fossés rendu nécessaire par un ensablement général, dû à une sensibilité des terres agricoles à l'érosion </div>
• Inventaire du réseau hydrographique	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	45 km de réseau recensé
• Plan de gestion des fossés	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	La ville a un programme annuel de curage (4 à 5 km), mais pas de plan de gestion.
• Aménagements de zones de déconnexion des fossés	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
• Type d'aménagements sur fossés ou cours d'eau réalisés	NC	

GESTION DU BOCAGE			
• Reconstitution de talus et haies communaux	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
• Exemples	Talus planté sur 200 mètres avenue de Guerland.		
• Réalisation du recensement de l'ensemble du bocage (haies et talus)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Le service Urbanisme va prendre contact avec le SMEGA pour réalisation en 2015.	Auto-évaluation 2016 : commencé en 2016
• Si oui, inscription du recensement au titre de la Loi Paysage	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	NC	
• Utilisation et valorisation des produits de la taille	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Pas pour le bois bocage. Récupération ponctuelle de broyats de haies ornementales pour le paillage.	
• Entretien de la strate herbacée au sommet du talus	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pas de schéma établi. Se fait à l'initiative du conducteur. Peu de zones potentielles.	
• Equipements communaux ou intercommunaux utilisant la ressource du Bois Energie	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
• Réalisation d'un plan de gestion du bocage	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		

GESTION DES PLANTES INVASIVES			
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la carte de localisation 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Carte donnée à la commune.	Le SMEGA apportera une affiche en grand format sur les plantes invasives, à mettre aux services techniques.
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de techniques de gestion adaptées pour les plantes invasives 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Pas de gestion spécifique à ce jour.	<p>Le remplissage de la carte permettra de mettre en place une réflexion si nécessaire.</p> <p>Voir comment récupérer les données de l'INRA et si recommandations spécifiques de gestion peuvent être délivrées par l'Institut.</p> <p>Le SMEGA peut organiser une formation spécifique sur ce sujet à l'échelle de la communauté de communes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Implantation d'espèces exotiques 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
<p>Une zone de Renouée du Japon est présente autour de la piste d'athlétisme.</p> <p>Il y a de l'Herbe de la Pampa sur la zone de Kerpallud, c'est la DDTM qui en est le gestionnaire.</p> <p>Présence de Sénéçon également.</p> <p>L'INRA suit la commune pour les plantes invasives (localisation et recensement), mais pas de retours faits à la commune.</p>			

Évaluation de la charte communale pour une gestion durable de l'eau

Volet 3 « Gestion durable de l'eau »



Critère de notation	Notation	Commentaires - Observations	Projet d'amélioration
COMMUNICATION			
<ul style="list-style-type: none">• La commune informe la population sur la gestion durable de l'eau <ul style="list-style-type: none">• Date de l'information <ul style="list-style-type: none">• Sous quelle forme ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		Le SMEGA peut fournir à la commune des bases d'articles sur la gestion durable de l'eau.

EQUIPEMENTS			
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement par appareil basse consommation <ul style="list-style-type: none"> • % de l'équipement : 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Le camping municipal est équipé. Des vérifications régulières des compteurs sont faites (télé-relais sur la CDC). Une étude faite par le Pays entre 2011 et 2013 sur les énergies avait préconisé l'installation d'appareils hydro-économiques au niveau des sanitaires du camping (douches, lavabos, WC...).</p> <p>Etude sur les équipements sportifs en cours.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de boutons double commande et de réducteurs de volume des réservoirs <ul style="list-style-type: none"> • % de l'équipement : 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Au camping et au port (sanitaires des plaisanciers)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de boutons poussoirs pour urinoirs et lavabos <ul style="list-style-type: none"> • % de l'équipement : 100% 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de la robinetterie de réducteurs de pression ou mousseurs <ul style="list-style-type: none"> • % de l'équipement : 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Camping et port équipés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de toilettes sèches 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		

ESPACES VERTS			
• La commune paille des massifs	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Essentiellement minéral ; un peu de broyats de haies ornementales	
• Dispositif d'arrosage intégré	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pour les jardinières	
• Pourcentage de plantation de pleine terre	80%		
• La commune récupère les eaux de pluie	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Un budget a été demandé pour la récupération des eaux de pluie et une consultation est en cours.</p> <p>Le terrain de foot de Bel-Air possède un forage ; l'eau est récupérée pour les autres terrains.</p>	<p>Installer les récupérateurs aux services techniques.</p> <p>Actuellement, une tonne de 1000L est utilisée 3/semaine sur la saison qui dure 7 mois (pour les 50 ha d'EV).</p>
<p>Dans les massifs, la commune a planté des plantes couvre-sol sur bâche. S'il n'y a pas de bâche, le résultat est mitigé. Des essais sont faits régulièrement.</p> <p>Il y aura progressivement plus de vivaces dans les massifs.</p> <p>Il y a 1200 contenants (jardinières) disséminés sur la commune.</p>			
DECHETS			
• La commune élimine les déchets par les filières appropriées	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>Les déchets restants sont récupérés dans le phytobac, les produits phytos non utilisés sont renvoyés chez le fournisseur ou à la déchetterie.</p> <p>Le phytobac peut recevoir certaines peintures.</p>	
• La commune utilise les déchets de tonte	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		

PRODUITS D'ENTRETIEN			
<ul style="list-style-type: none"> Type de produits d'entretien 	<input type="checkbox"/> Classique - % : ? <input type="checkbox"/> Ecologique - % : ?	La CDC va faire une commande groupée de produits d'entretien.	
<p>Dans les bâtiments sportifs, les produits écologiques sont utilisés le plus souvent possible. Ils sont choisis en fonction de l'utilisateur. Les produits sont appropriés à l'utilisation.</p>			
PLANIFICATION			
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Zonage fait par la CDC	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le schéma a été réalisé par le bureau EGIS Eau de Nantes, mais n'a pas encore été approuvé (en cours).	

ANNEXES

1- Rappel des objectifs du volet « entretien des espaces communaux »

2- Liste des produits phytosanitaires de la commune

3- Tableau des phrases de risques des produits phytosanitaires

4- Tableau récapitulatif des engagements de la commune dans les différents volets de la charte

Annexe 1 - Rappel des objectifs du volet Entretien des espaces communaux

L'objectif est double : **Réduire au maximum les quantités de produits appliquées et valoriser les efforts réalisés par les collectivités.**

Pour y parvenir, différents types d'actions sont possibles : réduction des surfaces désherbées, diminution des doses, développement de techniques alternatives, conception nouvelle de l'aménagement urbain, évolution des mentalités.

1^{er} Niveau

Respect de la réglementation

- **Respect** de la réglementation en vigueur (Zones interdites aux traitements chimiques – utilisation de produits homologués PJT – arrêté diuron - élimination des emballages vides.....)
- **Mettre à disposition** des agents des éléments de protection (gants, masques, combinaisons, lunettes)
- **Disposer** d'un local ou armoire de stockage clos, aéré et strictement réservé aux produits phytosanitaires

Respect de la charte de désherbage

- **Réaliser** le plan de désherbage
- **Renseigner** et mettre à disposition du porteur de projet des indicateurs de suivi des pratiques annuelles de désherbage
- **Assurer** la révision du matériel de pulvérisation (Diagnostic CRODIP)
- **Etalonner** le matériel de pulvérisation en début de campagne
- **S'assurer** que la zone de remplissage et de vidange des pulvérisateurs est une zone à risque faible
- **S'assurer de la formation** d'un agent de la commune à l'usage des produits phytosanitaires
- **Communiquer** auprès de la population sur les nouvelles pratiques de désherbages de la commune

2^{ème} Niveau

- **Utiliser durablement** des techniques alternatives au désherbage chimique sur une partie des surfaces à risque élevé
- **Prendre en compte** les contraintes d'entretien dans les nouveaux projets d'aménagement
- **Communiquer** auprès de la population sur le bon usage des désherbants et la réglementation en vigueur
- **Ne pas utiliser** de produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux

3^{ème} Niveau

- **N'utiliser aucun produit phytosanitaire sur la totalité des surfaces à risque élevé**
- **Mettre en place d'une politique de développement durable** : réduction des intrants, ré-utilisation des déchets verts

4^{ème} Niveau

- **N'utiliser aucun produit herbicide ou anti-mousse sur l'ensemble du territoire communal**
- **Proscrire** l'utilisation de produits phytosanitaires dans le règlement intérieur des jardins familiaux

5^{ème} Niveau

- **N'utiliser aucun produit phytosanitaire ou anti-mousse sur l'ensemble du territoire communal**

D'une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires au « zéro phyto »

Auto-évaluation 2016 :
rendus aux fournisseurs en 2015

Annexe 2 – Liste des produits phytosanitaires de la communes

NOM DU PRODUIT	NUMERO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) (NOTE SUR LE BIDON) (7 chiffres)	USAGE (DESHERBANT, INSECTICIDE...)	ETAT	DELAI de RENTREE	ZNT	PHRASES DE RISQUES
CLINIC Sol (17 bidons)	2100098	dés herbant foliaire (glyphosate)	Autorisé	6 heures	5 mètres	R51/53
MOGETON	2090070	antimousses et hépatiques (quinoclamine)	Autorisé	24 heures	5 mètres	R36; R43; R48/22; R50/53; R63
CHIPCO Green (4 bidons)	2020348	fongicide gazons sportifs	Autorisé max 4 applications / an	/	5 mètres	R40; R50/53
AQUAMIX	n°APV 9810015 (pas référencé sur e-phy et simmbad)	adjuvant mouillant pour substrat				R41; R52
PISTOL EV (5 bidons)	9600550	dés herbant (glyphosate)	Autorisé max 1 application / an	/	/	R50/53
GLYFOS total	9100155	dés herbant (glyphosate)	Autorisé	/	5 mètres	R50/53
WINCH (Dow Agrosience)	9500150	dés herbant	Autorisé EAJ (arbres, arbustes, gazons, rosiers)	48 heures	/	R43; R50/53
Indic	8800809	colorant bleu	Interdit depuis le 17/11/2010			
Bouillie bordelaise	N° ?	fongicide	attention toutes les bouillies bordelaises ne sont pas autorisées			
Insectes choc polyvalent de Fertiligène (Kiros Jardin)	9700235	insecticide	Interdit depuis le 31/05/2010			
CRYPTONOL liquide	6900224	fongicide	Interdit depuis le 21/05/2007			
DITHANE Jardin (Fertiligène)	9000440	fongicide	Interdit depuis le 04/05/2011			
Solabiol Maladies des rosiers	9500147	fongicide	Autorisé EAJ	/	/	/
Fertiligène Limaces / escargots	9100231	antilimaces	Autorisé EAJ	7 jours	/	/
Capiscol Insectes du sol	9200135	ravageurs du sol	Autorisé EAJ	/	/	R50/53

**Auto-évaluation 2016 :
rendus aux fournisseurs en 2015**

GESAROL Fort S	9100169	anti-acariens	Interdit depuis le 04/04/2003			
Capiscol Fruits et feuillages	9800510	fongicide (mancozèbe)	Autorisé EAJ	48 heures		R37; R43; R50/53
Fertiligène Traitement total aérosol	9200145	insecticide	Interdit depuis le 31/05/2010			
PEARL PROTECH	2020064	insecticide (deltaméthrine)	Interdit depuis le 19/03/2013			
OCTAVE (chez Basf)	8700746	fongicide (prochloraze)	Autorisé	/	/	/
Bayer Jardin Pucerons	9700216	insecticide (imidaclopride)	Attention : autorisation uniquement pour les rosiers	/	/	R50/53
Umupro Araignées rouges	7800141	insecticide	Interdit depuis le 04/02/1999			
PIRIMOR G (chez Philagro)	7500569	insecticide	Autorisé – Arbres, arbustes et cultures florales max 3 applications / an	/	/	R20 ; R25 ; R36 ; R50/53
Naturen Insecticide Bio (Fertiligène)	8400098	insecticide (pyréthrine, Bacillus thuringiensis)	Autorisé EAJ, sauf pour traitements généraux de parties aériennes (nettoyage de base) et tomates	/	/	R36 ; R51/53
Naturen Insecticide polyvalent végétal	9800524	insecticide	Autorisé EAJ max 2 applications / an	/	5 mètres	/
PREVICURN (chez Philagro)	8100444	fongicide (propamocarbe)	Autorisé sauf cultures légumières	/	/	R43
Fertiligène Insectes du sol	9600488	ravageurs du sol (cyperméthrine)	Autorisé EAJ	/	/	R50/53
AGRAL	8200061	adjuvant	Autorisé	/	/	R36
SURF 2000	9700577	adjuvant	Autorisé sauf pour bouillie insecticide		5 mètres au moins	R50/53
ATRIMAL (chez Maay)	7800747	activateur	Interdit depuis le 06/02/2004			
OPERATS Plus pâte	2010043	appât (diféthialone)	Produit non référencé sur e-phy et simmbad			

Annexe 3 – Tableau des phrases de risques des produits phytosanitaires

R20	nocif par inhalation
R22	nocif en cas d'ingestion
R25	toxique en cas d'ingestion
R36	irritant pour les yeux
R37	irritant pour les voies respiratoires
R40	effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes
R41	risques de lésions oculaires graves
R43	peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/22	nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
R50/53	très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R63	risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Annexe 4 – Tableau récapitulatif des engagements de la commune dans les 3 volets de la charte

Pour l'ensemble des critères de la charte communale, la commune obtient **20,833333** points marquant **un engagement notable**

Total ramené sur 10 pour chaque volet

2/3 note "entretien des espaces communal" + 5/6 note volet "milieu" +
2/3 note volet "gestion durable de l'eau"

"= note entre 0 et 30"

Divisé en 5 catégories

de 0 à 9 : peu d'avancées	palier 1
de 10 à 19 : engagement léger	palier 2
de 20 à 24 : engagement notable	palier 3
de 25 à 29 : engagement majeur	palier 4
30 : engagement parfait	palier 5

Entretien des espaces communaux	Milieu	Gestion durable de l'eau
<p>Pour la partie pratique de l'entretien des espaces, la commune obtient 9 points sur 12</p> <p>Pour la partie communication de l'entretien des espaces, la commune obtient 3 points sur 4</p>	<p>Sur le volet Milieu, la commune a obtenu 7 points sur 12</p> <p>Sur le volet Milieu, la commune a mis en place 0 Plus appréciés du jury</p>	<p>Sur le volet "Gestion durable de l'eau, la commune a obtenu 10,5 points sur 15</p> <p>Sur le volet "Gestion durable de l'eau, la commune a obtenu Plus appréciés du jury</p>
<p>Pour le volet entretien des espaces, la commune obtient le niveau Niveau 0</p>		

Auto-évaluation 2016 :
niveau 2 atteint